

ACCEL + - B031

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

ACCEL +

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: Produit chimique pour la construction

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ATLANTE

PA de l'Estuaire

56190 ARZAL

02 97 45 09 09

contact@atlante-pro.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

Téléphone: +49 180 2273-112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

ACCEL + - B031

| Eye Dam./Irrit. 2

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Dangers possibles:
Irritant pour les yeux.

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage| Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

| Attention

Mention de Danger:

| H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de Prudence (Prévention):

| P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
| P264 Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

Conseils de prudence (Intervention):

| P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
| P337 + P311 Si l'irritation oculaire persiste : appeler une CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directives UE

Symbole(s) de danger

Xi Irritant.



ACCEL + - B031

Phrase(s)-R

R36 Irritant pour les yeux.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S25 Éviter le contact avec les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/39 Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

2.3. Autres dangersConformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants**3.1. Substances**

Pas applicable

3.2. MélangesCaractérisation chimique

Solution à base de: sels de calcium, dans l'eau

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

chlorure de calcium

Teneur (W/W): $\geq 20\%$ - $< 50\%$ Eye Dam./Irrit. 2

Numéro CAS: 10043-52-4 H319

Numéro-CE: 233-140-8

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119494219-28

Numéro INDEX: 017-013-00-2

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

chlorure de calcium

Teneur (W/W): $\geq 20\%$ - $< 50\%$

ACCEL + - B031

Numéro CAS: 10043-52-4

Numéro-CE: 233-140-8

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119494219-28

Numéro INDEX: 017-013-00-2

Symbole(s) de danger: Xi

Phrase(s)-R: 36

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les identifications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours**4.1. Description des premiers secours**

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés:

ACCEL + - B031

| mousse, eau pulvérisée, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:
jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, vapeurs nocives, oxydes d'azote, fumées, noir de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

| Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

| Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeur, quitter immédiatement la pièce. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.).

Éliminer le matériel contaminé selon les prescriptions en vigueur.

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter la formation d'aérosols. Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs. Éviter le contact cutané. En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

ACCEL + - B031

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD)

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.

Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

| Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

| Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide
Couleur:	brun(e)
Odeur:	spécifique du produit
Seuil olfactif:	Aucune donnée pertinente n'est disponible.
Valeur du pH:	7 - 9 (20 °C)
Température de fusion:	Le produit n'a pas été testé.
Température d'ébullition:	> 100 °C
Point d'éclair:	Non inflammable.
Vitesse d'évaporation:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non applicable
Pression de vapeur:	Le produit n'a pas été testé.
Densité:	env. 1,3 g/cm ³ (20 °C)
densité de vapeur relative (air):	non déterminé
Solubilité dans l'eau:	miscible (20 °C)
Décomposition thermique:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité dynamique:	non déterminé

9.2. Autres informations

Densité apparente:	non applicable
Autres informations:	Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

ACCEL + - B031

Corrosion des
métaux:

Non corrosif pour le métal.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants, agent réducteur puissant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritation en cas de contact avec les yeux.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

n'a pas d'action sensibilisante.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ACCEL + - B031

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucune étude exploitable n'est disponible pour la toxicité en cas d'exposition répétée. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations sur la toxicité

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 4.630 mg/l, Pimephales promelas

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Produit minéral, ne peut être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles.

La dispersion dans l'environnement doit être évitée.

ACCEL + - B031

12.4. Mobilité dans le sol

Évaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
volatilité: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Après une expérience de plusieurs années il s'avère que le matériau n'a pas d'effet nocif sur l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle. Ne pas laisser pénétrer la substance/le produit dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.
Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre**

ADR

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable

ATLANTE**ACCEL + - B031**

Groupe d'emballage: Pas applicable
 Dangers pour l'environnement: Pas applicable
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
 Numéro ONU: Pas applicable
 Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable
 Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable
 Groupe d'emballage: Pas applicable
 Dangers pour l'environnement: Pas applicable
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur**ADN**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
 Numéro ONU: Pas applicable
 Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable
 Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable
 Groupe d'emballage: Pas applicable
 Dangers pour l'environnement: Pas applicable
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu
 Transport par voie navigable en bateau citerne: Non évalué

Transport maritime**IMDG**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable
 Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable
 Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable
 Groupe d'emballage: Pas applicable

Sea transport**IMDG**

UN number: Not applicable
 UN proper shipping name: Not applicable
 Transport hazard class(es): Not applicable
 Packing group: Not applicable

ACCEL + - B031

Dangers pour l'environnement:	Pas applicable	Environmental hazards:	Not applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu	Special precautions for user	None known

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

UN number: Not applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

UN proper shipping name: Not applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Transport hazard class(es): Not applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Packing group: Not applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Environmental hazards: Not applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Special precautions for user: None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à**Transport in bulk according to Annex**

ACCEL + - B031

**l'annexe II de la convention MARPOL
73/78 et au recueil IBC****II of MARPOL73/78 and the IBC Code**

règlement: Non évalué
 Expédition approuvée: Non évalué
 Nom de la pollution: Non évalué
 Catégorie de la pollution: Non évalué
 Type de navire: Non évalué

Regulation: Not evaluated
 Shipment approved: Not evaluated
 Pollution name: Not evaluated
 Pollution category: Not evaluated
 Ship Type: Not evaluated

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en
matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

SECTION 16: Autres informations

En complément des informations figurant dans la fiche de données de sécurité, veuillez consulter la fiche technique.

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Xi	Irritant.
36	Irritant pour les yeux.
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.